

Troisième Session de la Conférence des Parties contractantes
27 mai au 5 juin 1987
Regina, Province de la Saskatchewan, Canada

Recommandation 3.11: Recommandation de remerciements

RECONNAISSANT les résultats exceptionnels obtenus par la présente Session de la Conférence qui a établi les fondements solides d'un fonctionnement plus efficace de la Convention;

SENSIBLE à l'appui considérable apporté à la Session par les autorités fédérales canadiennes ainsi que par la Province de la Saskatchewan;

INSISTANT SUR l'importance de l'appui apporté par le Canada en vue de la participation de délégués et d'observateurs originaires de pays en développement de même que sur le rôle joué par le Canada dans les activités du groupe d'étude institué à la Session de Groningue de la Conférence;

RAPPELANT qu'avant la Session de Regina, le Canada avait déjà inscrit dix-sept zones humides sur la Liste de Ramsar et que ces sites couvrent plus de 10 millions d'hectares, c'est-à-dire une superficie supérieure à celle correspondant aux sites inscrits par toute autre Partie;

LA CONFERENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

EXPRIME ses remerciements et ses félicitations à ses hôtes canadiens, notamment au ministre fédéral de l'Environnement, au Service canadien de la faune, au ministre des Parcs, des Loisirs et de la Culture de la Saskatchewan, et aux nombreuses organisations publiques et privées de la Saskatchewan qui ont apporté leur soutien à la Conférence;

NOTE avec satisfaction que le Canada a inscrit onze nouvelles zones humides sur la Liste; et

EXPRIME sa conviction que la Session de Regina sera une étape marquante dans l'évolution de la Convention, car elle a établi une base administrative et juridique solide permettant de nouveaux progrès et elle a élargi la portée du fonctionnement de la Convention la rendant ainsi mieux à même de répondre aux besoins des pays en développement.